

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 24 Novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt Quatre Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 Novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet (35H).

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.

**PROCURATIONS** : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins aux services de la Piscine Municipale ainsi qu'au Port de Plaisance, un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** doit être créé à compter du :

- **02/01/2024 au 31/05/2024 et du 01/10/2024 au 31/12/2024** au service de la Piscine Municipale, pour exercer les fonctions « d'Agent Polyvalent » ;
- **01/06/2024 au 30/09/2024** au service du Port de Plaisance, pour exercer les fonctions de « Pontonnier »,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE** :

-D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1° précité pour :

-Un poste pour une période de 12 mois à compter du 02.01.2024 au 31.12.2024 (12 mois maximum pendant une période de 18 mois), il sera affecté au service de la Piscine Municipale pour une durée de 8 mois et au service du Port de Plaisance, pour une durée de 4 mois.

Cet agent assurera des fonctions à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 H.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Indice Brut 387- Indice Majoré 368 du grade de recrutement.

-De Prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé et de les inscrire aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 27.11.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 28.11.2023

Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

Jean-Baptiste OLLANDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

